

ÉTAT RELATIF A LA PRÉSENCE DE TERMITES DANS LE BÂTIMENT SUR LES PARTIES VISIBLES ET ACCESSIBLES BIEN OCCUPÉ ET MEUBLÉ

- Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012
- Norme NF P 03 201 de mars 2012

A. DATE DE LA VISITE ET TEMPS PASSÉ SUR SITE

N° Dossier : TERMITE-1409431 SA MY MONEY BANK - RATEL	Date visite : 17/11/2023
Date d'émission du rapport : 17/11/2023	Durée : 3 heures

B. LOCALISATION ET DÉSIGNATION DU (OU DES) BÂTIMENTS

Département : **LOT ET GARONNE**
Commune : **47550 BOE**
Adresse
Lieudit : -
N° de rue, voie : **26 rue des Pommettes**
Bâtiment, escalier, N° étage, Nb. de Niveau(x), Mitoyenneté :
Maison de ville sur terrain arboré. Maison en cours de réhabilitation . Travaux visibles
Références cadastrales
Section : **Non communiqué(e)**
Parcelle : **nc**
Lot : **nc**
Situation du lieu de constat au regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral : **situé dans une zone susceptible d'être contaminée à court terme**
Année de construction : **1979**
Antériorité d'un traitement : à la question «A-t-il été réalisé un traitement particulier contre certains agents de dégradation biologique des bois ?» le propriétaire m'a répondu :
 Ignorer si un traitement a été effectué.
 Qu'aucun traitement contre une altération biologique des bois n'a été réalisé.
 Qu'un traitement a été réalisé contre les altérations biologiques des bois, notamment :
Désignation du (ou des) bâtiments(s) : **Habitation (maison individuelle)**
Nature de l'immeuble :
 Collectif d'habitation
 Partie privative :
 Parties communes :
 Foncier (Immeuble à bâtir vierge de toute construction) :
 Maison individuelle : à usage exclusif d'habitation ne comportant qu'un seul logement ne faisant pas partie d'une copropriété
 Autre (tertiaire, bâtiment agricole,...)

C. DÉSIGNATION DU CLIENT

Société	Nom, Prénom	Coordonnées	Agissant en qualité de	Présent lors de la visite
Cabinet ELIGE AVOCATS	ELIGE	70 rue Abbé de L'Epée 33000 BORDEAUX	Donneur d'ordre	Non

D. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR EFFECTUANT L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

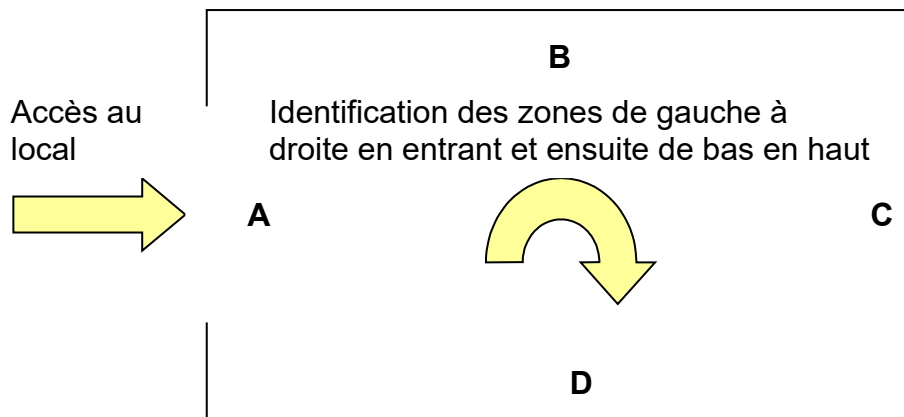
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP Certification à la personne 23 bis Thomas Edison, 33610 CANEJAN.
Je soussigné, Prénom : José Nom : RUIZ DIEZ
déclare, ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par LCP Certification à la personne pour le domaine : « Terme »
Certification N° : 136 valide jusqu'au : 09/11/2024
Cette information est vérifiable auprès de :

Vous pouvez également consulter « l'annuaire national des diagnostiqueurs » du ministère sur :
« <http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr> » site du ministère du logement /ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Nom, prénom	M. RUIZ DIEZ José		
Société :		Siret :	
Coordonnées :			
Certification :	TERMITE	Certificat n°	136 Valide jusqu'au 09/11/2024
Délivré par :	LCP Certification à la personne	A consulter sur :	lcp-certification.fr
Assurance :	ALLIANZ	Coordonnées :	1 Cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE
N° de police :	55206398	Valable jusqu'au	22/06/2024 Pièces jointe : Copie des attestations d'assurance et de compétences en annexe ainsi que du contrat de mission

E. IDENTIFICATIONS DES PARTIES DU BÂTIMENTS VISITÉ ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC (IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS INFESTÉS PAR LES TERMITES OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS ET DE CEUX QUI NE LE SONT PAS)

Afin de faciliter la localisation des pathologies, l'auteur du constat divise chaque local (pièce) en plusieurs zones, auxquelles il attribue arbitrairement une lettre (A, B, C, D...). Ces zones correspondent généralement aux différentes faces verticales du local (pièce), telles que murs, et horizontales telles que plancher bas ou plancher haut.



BÂTIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT du diagnostic d'infestation (3) *	
Maison :			
RDC :			
entrée	Plancher bas	Sol revêtement souple()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe()	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur() enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond plénum non visitable() plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
salon	Plancher bas	Sol revêtement souple()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe()	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur() brique, enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond plénum non visitable() plâtre	Absence d'indices d'infestation

			de termites
SAM	Plancher bas	Sol revetement souple()	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Plinthe()	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur() brique, enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
Plancher haut	Plafond plénum non visitable() plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
GARAGE	Plancher bas	Sol() minéral	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Mur() ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plafond Eléments de charpente apparents()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond isolant()	Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond plénum non visitable()		Absence d'indices d'infestation de termites	
wc	Plancher bas	Sol revetement souple()	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Mur() enduit, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plancher haut	Plafond plénum non visitable() plâtre
chambre	Plancher bas	Sol carrelage()	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Mur() peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plancher haut	Plafond() peinture, plâtre
escaliers accès étage	Plancher bas	Sol carrelage()	Absence d'indices d'infestation de termites
		Murs	Mur() bois papier peint
1er Etage :			
palier couloir	Plancher bas	Sol revetement souple()	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Mur() papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond plénum non visitable() peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Plancher bas	Sol carrelage()	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Mur() peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe() carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond plénum non visitable() bois	Absence d'indices d'infestation de termites

		peinture	de termites
SDB	Plancher bas	Sol carrelage()	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Mur() faïence, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe() carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Plancher haut	Plafond plénum non visitable() bois peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
chambre	Plancher bas	Sol revêtement souple()	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Mur() papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe()	Absence d'indices d'infestation de termites
Plancher haut	Plafond plénum non visitable() peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre	Plancher bas	Sol revêtement souple()	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Mur() papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe()	Absence d'indices d'infestation de termites
Plancher haut	Plafond plénum non visitable() peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
pièce sous rampants	Murs	ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur() papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond plénum non visitable() bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol revêtement()	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC :			
sdo chambre RDC	Plancher bas	Sol carrelage()	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal()	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Mur() faïence, papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plancher haut	Plafond plénum non visitable() peinture
Rez de jardin :			
terrasse	Plancher bas	Sol() minéral	Absence d'indices d'infestation de termites
		Murs	Mur() enduit
	Plancher haut	Plafond Eléments de charpente apparents()	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plafond lambris()	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plafond Ossature bois()	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plafond plénum non visitable()	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
 - (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
 - (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.
- * Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites

F. CATÉGORIE DE TERMITES EN CAUSE : TERMITE SOUTERRAIN, TERMITE DE BOIS SEC, TERMITE ARBORICOLE

- Terme souterrain
 Terme de bois sec
 Terme arboricole

G. IDENTIFICATION DES PARTIES DU BÂTIMENT* N'AYANT PU ÊTRE VISITÉES ET JUSTIFICATION (* : dont partie(s) cachée(s) ou inaccessible(s))

Parties de bâtiments, locaux ou parties de locaux non visités	Justifications
Tous les volumes, zones, matériaux et périmètres non cités dans le présent rapport	
Bien Occupé, meublé et fortement encombré le jour de la visite	Le propriétaire de l'ouvrage n'a pas souhaité déplacer les encombrants et mobilier des locaux, ne permettant pas une vision des sols, murs, cloisons, voire plancher haut.
habillage, coffrage, cloisons, gaines techniques, mobilier fixé, boisseaux, etc..	Le propriétaire n'a pas souhaité effectuer le retrait des éléments occultant la structure et permettre ainsi à l'expert un contrôle des matériaux
interface entre les matériaux, cloisons, plinthes, faïences, lambris, placards, encombrants etc...	Le propriétaire n'a pas souhaité effectuer le retrait des éléments occultant la structure et permettre ainsi à l'expert un contrôle des matériaux
Plancher bas dont les interfaces sont inaccessibles "présence de revêtement de type, revêtements souples, moquette, parquet, carrelage etc....ainsi que les interfaces des terrasses bois extérieur incluant le coffrage bois de la piscine "volume inaccessible"	Le propriétaire n'a pas souhaité effectuer le retrait des éléments occultant la structure et permettre ainsi à l'expert un contrôle des matériaux
Comble, couverture, interfaces éléments de charpentes et équipements inaccessibles, absence de moyen d'accès. Le propriétaire présent et solliciter nous déclare ne pas avoir de moyens d'accès pour accéder par la trappe des wc située au premier étage	Le propriétaire n'a pas souhaité effectuer le retrait des éléments occultant la structure et permettre ainsi à l'expert un contrôle des matériaux
ensemble des faux plafonds, plénums inaccessibles sans un retrait des éléments occultants	Le propriétaire n'a pas souhaité effectuer le retrait des éléments occultant la structure et permettre ainsi à l'expert un contrôle des matériaux
	le diagnostic électrique a été effectué sans démontage afin de ne pas créer de dégradations des appareillages, bien occupé et meublé.
Bien en cours de réhabilitation et présentant un fort nombre d'anomalies. Bilan effectué ce jour au propriétaire qui confirme cela.	L'expert attire l'attention sur l'état des installations électriques et GAZ. Il est fortement recommandé de procéder à une remise aux normes à réception du présent rapport.
	L'expert attire l'attention sur le fait que le donneur d'ordre ainsi que le propriétaire présent tout au long de l'expertise ont été informés le jour de la visite des conséquences du chapitre exclusions. Le vendeur, présent le jour du contrôle a été informé verbalement des anomalies rencontrées et des exclusions, il déclare ce jour en faire son affaire. De ce fait la responsabilité de l'expert ne pourra être retenue si le nécessaire n'est pas effectué afin de lui permettre de dérouler sa mission. Seules les parties, matériaux et zones cités dans le présent rapport ont été examinés. Devant les exclusions reconnues par le DO et propriétaire l'expert reste dès à présent à disposition afin de revenir compléter sa mission.

A la question « Y-a-t-il d'autre(s) partie(s) d'immeuble(s) ou bâtiment(s) (lots, pièces, locaux ...) autres que celles listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu : **Oui**

H. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS* ET JUSTIFICATION (* : dont partie(s) cachée(s) ou inaccessible(s))

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments n'ayant pu être examinés	Justifications

A la question « Y-a-t-il d'autres ouvrages, parties d'ouvrages ou éléments autres que ceux listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu : **Oui**

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIÉTAIRE SUR LES BÂTIMENTS OU PARTIES DU BÂTIMENT (ouvrages, parties d'ouvrages et éléments) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉES (§G et §H)

Nous vous rappelons que dans le cas de présence de termites constatées ultérieurement sur les parties exclues, notre responsabilité ne saurait être recherchée.

Cependant nous nous tenons à la disposition du propriétaire, pour examiné à sa requête expresse, contrôler tout ou parties du bien n'ayant pu être visitées.

Dans cette hypothèse, il devra mettre à notre disposition, tout accès ou autorisations nécessaires *.

**en sus du coût initial seront facturés les frais de déplacement (indemnité kilométrique + temps de trajet).*

I. CONSTATATIONS DIVERSES* (autres agents de dégradation des bois, termites sur abords immédiats, signe de traitement, ...)

Bâtiment et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Constatations diverses
Néant		

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03 201 de mars 2012.

J. MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS

Moyens d'investigation ou de réalisation utilisés pour la mission (visuels, sonores, tactiles) :

- a) Méthode d'investigation (à minima comme décrite dans la NF P03-201)
 - Visite quand existants des abords immédiats du bâtiment sur au moins une zone de 10 mètres autour de l'emprise du bâtiment
 - Et le ou les bâtiments objet de la mission (tous les niveaux, inférieurs ou pas, habité ou pas ...)
- b) Outils
 - Éclairage (lampes ...)
 - Poinçon sonde métallique, pic à souche, massette, burin, ciseau à bois, hachette
 - Aspire-termite à dépression buccale, loupe éclairante grossissante 10 fois
 - Combinaison jetable, masque P3, gants
 - Boîte - loupe, tube de prélèvement
 - Échelle pliante (3,80 m déployée), logiciel IMHOTEP III
- c) Moyens Complémentaires (qui ne sont pas de notre ressort et que nous avons demandés au donneur d'ordre) et que ce dernier a mis à notre disposition :

K. MENTIONS

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission selon la norme NF P03-201.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé à l'occupant l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R133-3 du CCH..

Nota 2 (article L271-6 du CCH):

L'opérateur ayant réalisé cet « état relatif à la présence de termites dans le bâtiment » déclare :

- n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.
- que le présent rapport est établi par lui même présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP Certification à la personne 23 bis Thomas Edison, 33610 CANEJAN

MESURES IMMINENTES

Dans le cas où l'ouvrage ou certains éléments présentent un risque imminent ou à court terme.

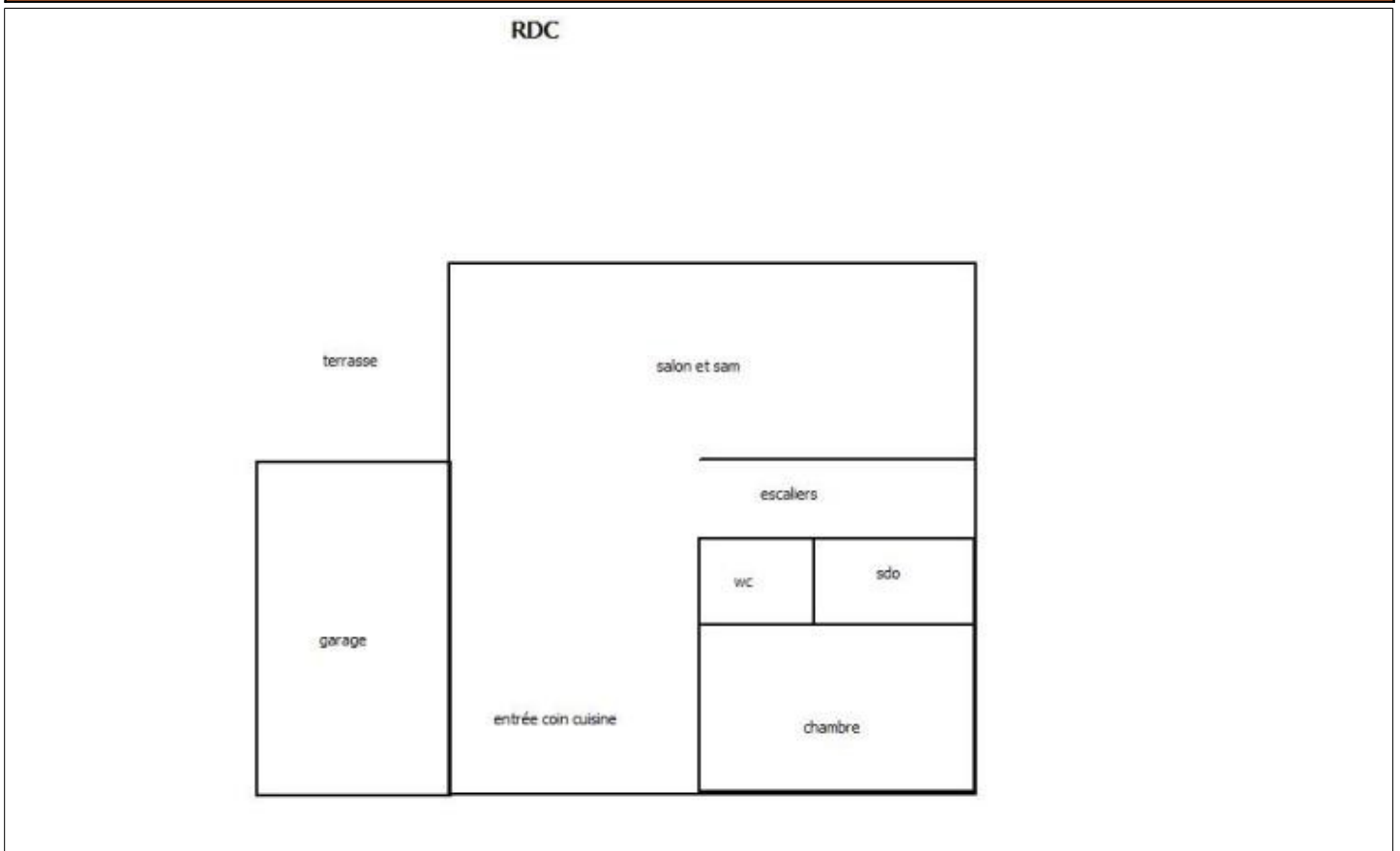
Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés par la mesure	Tierce(s) constatation(s) et mesure(s) imminente(s) pouvant en découler :
Sans objet	

DEVOIRS DE CONSEILS

Le devoir de conseil peut porter sur toute remarque ou observation n'entrant pas dans l'objet de la présente mission, mais mise en évidence par un simple coup d'œil du Technicien en Diagnostic Immobilier dès lors qu'elle entre dans un des ses champs de compétences.

Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés	Tierce(s) constatation(s) et conseil(s), recommandation(s) pouvant en découler :
L expert attire l'attention sur le fait que le Terme est un insecte dit "nomade"	L expert attire l'attention sur le fait que l'ensemble du département est soumis à un Arrêté Préfectoral déclarant l'ensemble du Lot et Garonne Termité. De ce fait il est recommandé de faire effectuer par une entreprise spécialisée un traitement adapté correspondant à cet arrêté. Dans le cas d'apparition ultérieure de termites, si cette recommandation n'a pas été appliquée la responsabilité de l'expert ne pourra être engagée.
présence de fissures "sol et mur"	Faire appel à une personne de l'art ou compétente pour remédier à ce désordre
Présence d'un fort taux d'humidité WC au premier étage et garage	Faire appel à une personne de l'art ou compétente pour remédier à ce désordre

CROQUIS DE LOCALISATION DU TERMITE



R+1



I. DATE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Visite effectuée le 17/11/2023

Fait à le 17/11/2023 :

Note : Un modèle de rapport est fixé par arrêté

SIGNATURE DU TECHNICIEN ET CACHET DE L'ENTREPRISE

DIAG AUDIT AQUITAINE

12. rue Fleurus - 47000 AGEN

SARL au capital de 1000 €

Siret 802 944 488 00013 - APE 7120 B

TVA intracommunautaire FR 78 802 94 44 88

M. LISTE DES PIÈCES JOINTES EN ANNEXES

- Contrat de mission
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Certificat de compétence en cours de validité

CONTRAT DE MISSION TERMITES N°1409431 SA MY MONEY BANK - RATEL

- Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012
- Norme NF P 03 201 de mars 2012

1. LOCALISATION ET DÉSIGNATION DU BÂTIMENT

Type de bâtiment : **Habitation (maison individuelle)**
Bâtiment, escalier, N° étage, Nb. de Niveau(x), Mitoyenneté : **Maison de ville sur terrain arboré. Maison en cours de réhabilitation . Travaux visibles**
Année de construction : **1979**
Département : **LOT ET GARONNE**
Adresse :
N° de rue, voie : **26 rue des Pommettes**
Commune : **47550 BOE**
Date visite :
Section : **Non communiqué(e)**
Parcelle : **nc**
Lot : **nc**
Nature de l'immeuble :
 Collectif d'habitation
 Partie privative :
 Parties communes :
 Foncier (Immeuble à bâtir vierge de toute construction) :
 Maison individuelle : à usage exclusif d'habitation ne comportant qu'un seul logement ne faisant pas partie d'une copropriété
 Autre (tertiaire, bâtiment agricole,...)

DÉSIGNATION DU CLIENT

Société	Nom, Prénom	Coordonnées	Agissant en qualité de	Présent lors de la visite
Cabinet ELIGE AVOCATS	ELIGE	70 rue Abbé de L'Epée 33000 BORDEAUX	Donneur d'ordre	Non

TECHNICIEN EN DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Nom, prénom M. RUIZ DIEZ José
Société : **Siret :**
Coordonnées :
Certification : TERMITE **Certificat n°** 136 **Valide jusqu'au** 09/11/2024
Délivré par : LCP Certification à la personne **A consulter sur :** lcp-certification.fr
Assurance : ALLIANZ **Coordonnées :** 1 Cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE
N° de police : 55206398 **Valable jusqu'au** 22/06/2024

OBJET DE LA MISSION

- La présente mission porte sur la recherche exclusive de termites réticulitermes dits termites souterrains.
- Autres termites : les termites Kaloterms Flavicolis (petites colonies sans ouvriers) dits aériens ou de bois secs, bien que non concernés par l'esprit de la loi, seront identifiés et indiqués dans le présent rapport.
Rappel : Les familles de termites Kaloterms Flavicolis répandus sur le bassin méditerranéen altèrent directement les bois après essaimage (végétaux, branches d'arbres,...). Les attaques en bois de construction sont exceptionnelles et ponctuelles ("tête" de panne, chevron, huisserie,...). Leur traitement est aisé et consiste à ne traiter que l'élément bois d'ouvrage atteint (faible coût)..
Contrairement aux termites souterrains, les termites kaloterms flavicolis ne migrent pas à partir du sol par l'entremise des murs.
- Autres altérations biologiques des bois (champignons et larves xylophages) :
Les autres altérations biologiques des bois œuvrés dans la construction (champignons et insectes à larves xylophages) y sont signalés de façon sommaire non exhaustive en paragraphe «13 : Constations diverses».
Le repérage plus exhaustif par ouvrage ou élément d'ouvrage de ces autres altérations biologiques des bois fera, si vous le désirez,

l'objet d'une mission complémentaire.

ANTÉRIORITÉ D'UN TRAITEMENT (AUX DIRES ORAUX DU PROPRIÉTAIRE)

A la question «A-t-il été réalisé un traitement particulier contre certains agents de dégradation biologique des bois ?» le propriétaire m'a répondu :

- Ignorer si un traitement a été effectué.
- Qu'aucun traitement contre une altération biologique des bois n'a été réalisé.
- Qu'un traitement a été réalisé contre les altérations biologiques des bois, notamment :

BON POUR ACCORD

Il appartient au souscripteur de s'assurer de l'accessibilité (évacuation des encombrements,...) et des moyens d'accès sécurisés au bien objet de la mission (clefs, accès au combles, caves, garages, celliers, dépendances....).

Je soussigné..... donne mandat à pour réaliser cette mission et m'engage au règlement des honoraires pour un montant de **594,00 € (montant global de la mission y inclus le diagnostic termite)**.

Date :

Cachet et signature du souscripteur :

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

26 RUE DES POMMETTES 47550 BOÉ

Adresse: 26 Rue des Pommettes 47550 BOE
Coordonnées GPS: 44.181069, 0.66107
Cadastre: AR 188

Commune: BOE
Code Insee: 47031

Reference d'édition: 2355255
Date d'édition: 12/03/2024

Vendeur:
SA MY MONEY BANK-RATEL
Acquéreur:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

15 BASIAS, 1 BASOL, 2 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Garonne	Approuvé	18/04/2000
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Garonne	Approuvé	18/04/2000
		Inondation Agenais	Approuvé	24/08/2010
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Agenais	Approuvé	24/08/2010
		Inondation Garonne	Approuvé	18/02/2018
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Garonne	Approuvé	18/02/2018
PPR Naturels Mouvement de terrain	OUI	Mouvement de terrain Tassements différentiels Département 47	Approuvé	02/02/2016
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/>

HEQYR

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 47-2018-03-06-018

du 06/03/18

Mis à jour le

Adresse de l'immeuble

26 Rue des Pommettes

Code postal ou Insee

47550

Commune

BOE

Références cadastrales :

AR 188

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

prescrit

anticipé

approuvé

Oui

Non

date 02/02/2016

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui

Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui

Non

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion)

Oui

Non

Si oui, exposition à l'horizon des:

30 ans

100 ans

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

prescrit

anticipé

approuvé

Oui

Non

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui

Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui

Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Oui

Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui

Non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui

Non

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui

Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui

Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Oui

Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui

Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui

Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:

Oui

Non

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau:

zone D
faible

zone C
modérée

zone B
forte

zone A
très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui

Non

vendeur

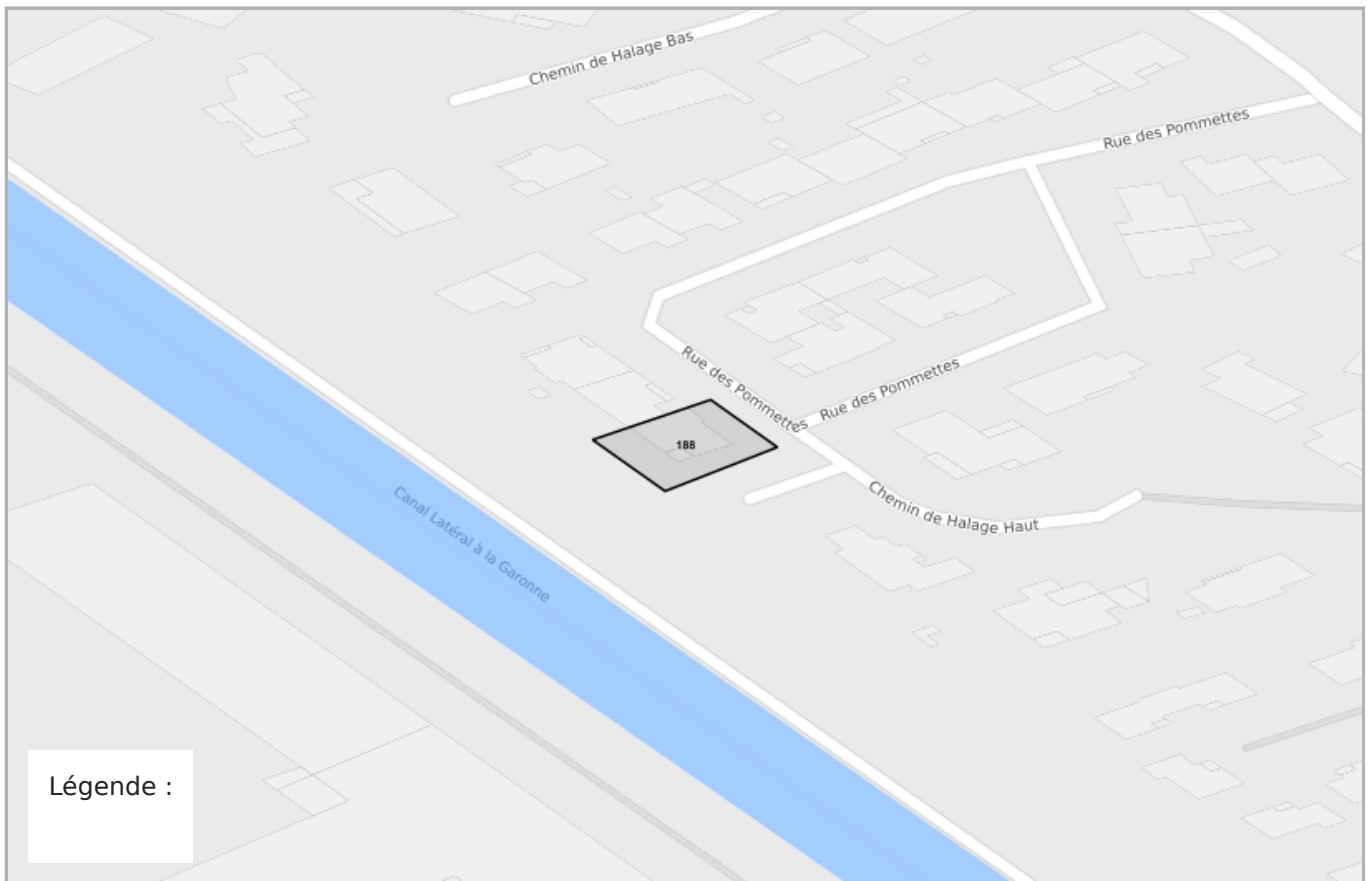
date / lieu

acquéreur

SA MY MONEY BANK-RATEL

12/03/2024 / BOE

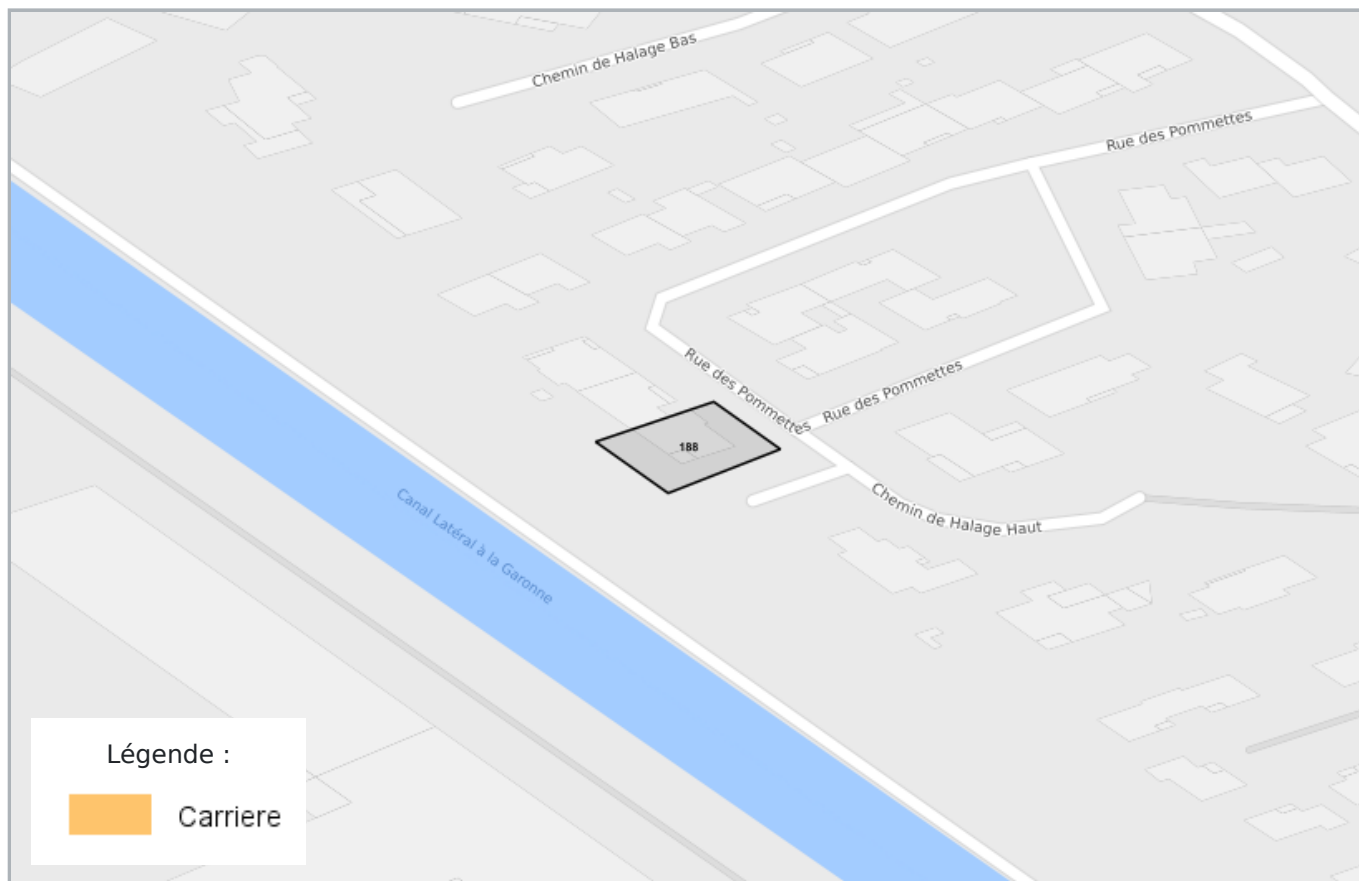
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



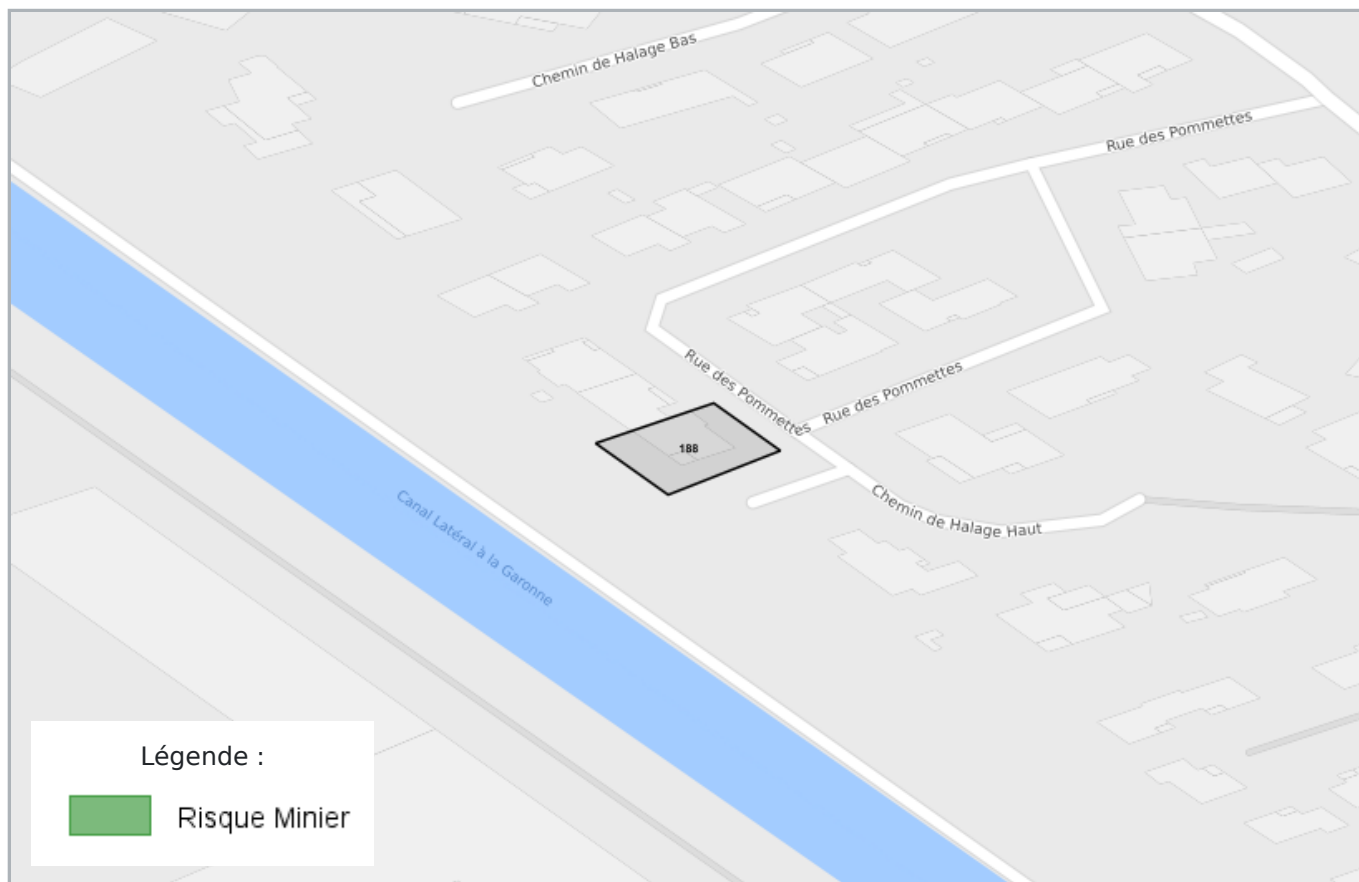
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



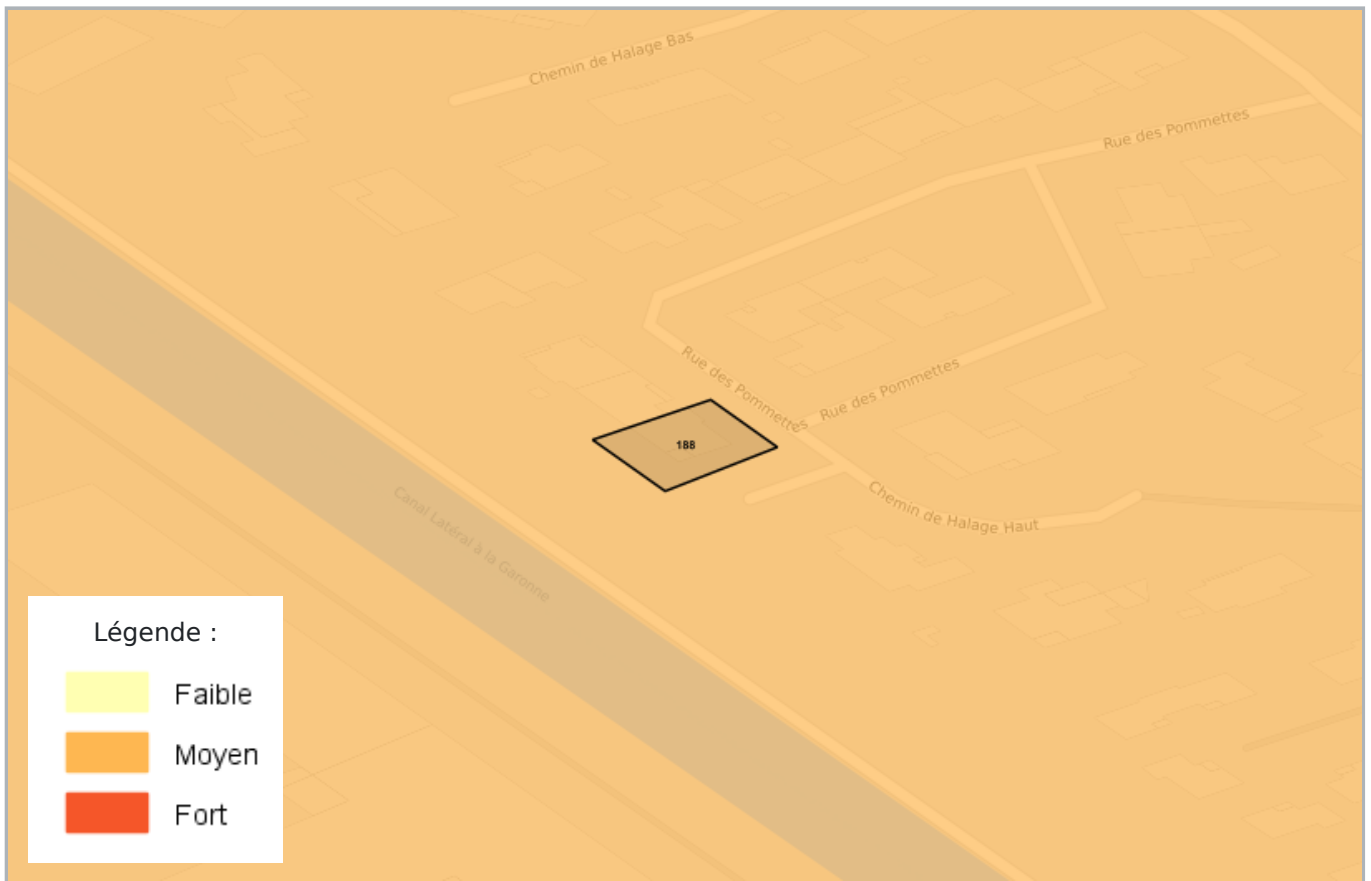
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



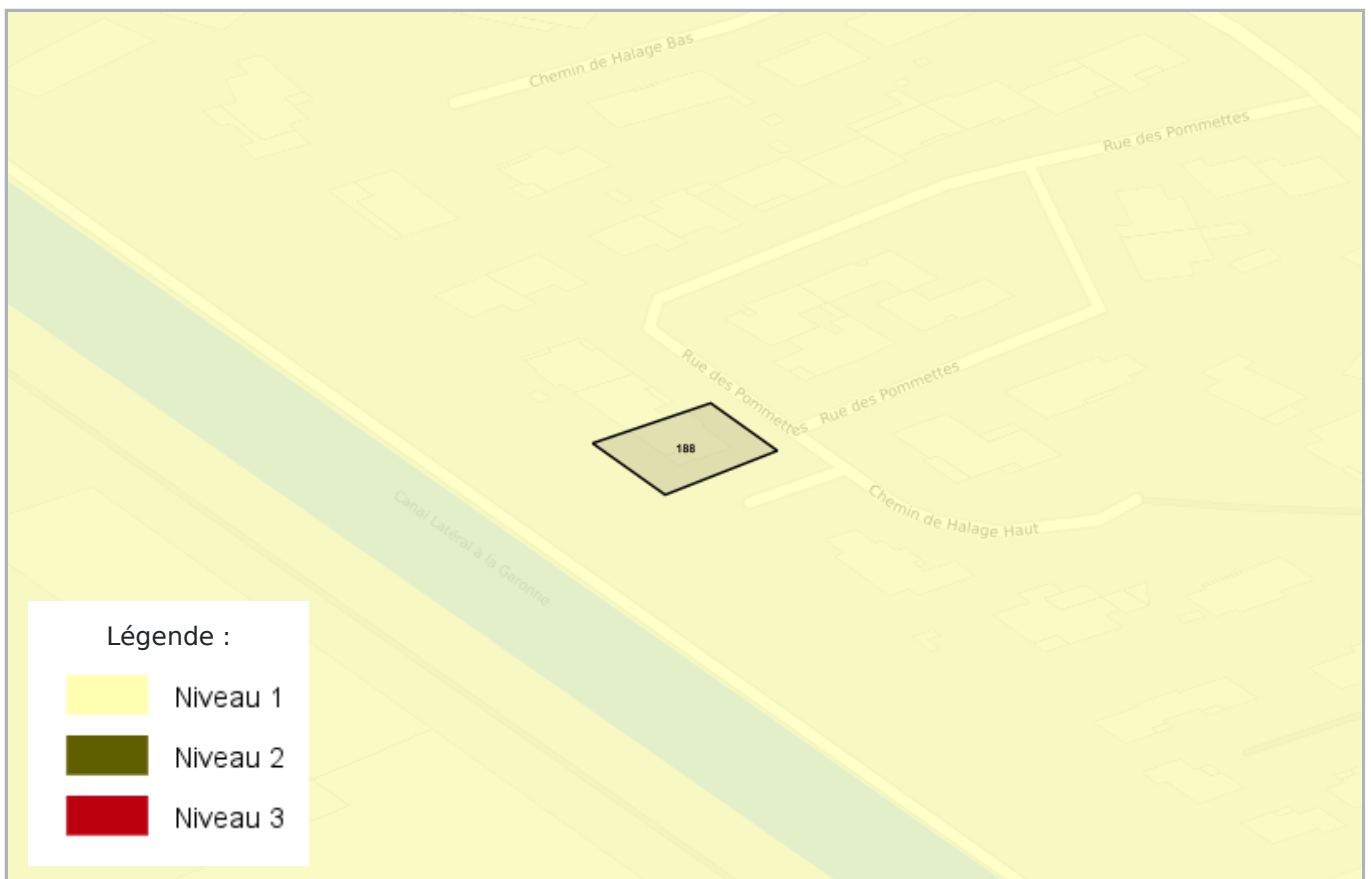
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



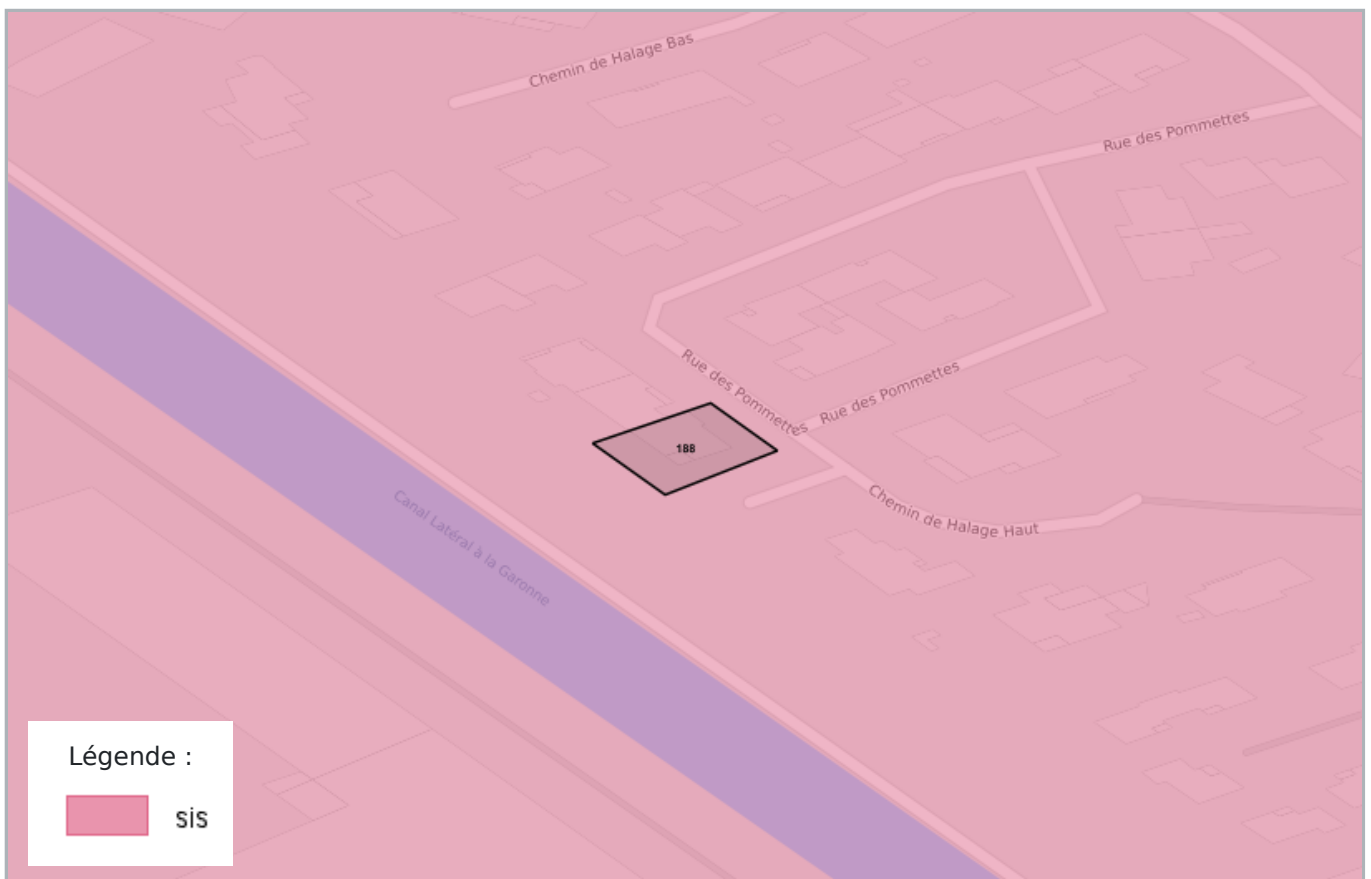
RADON



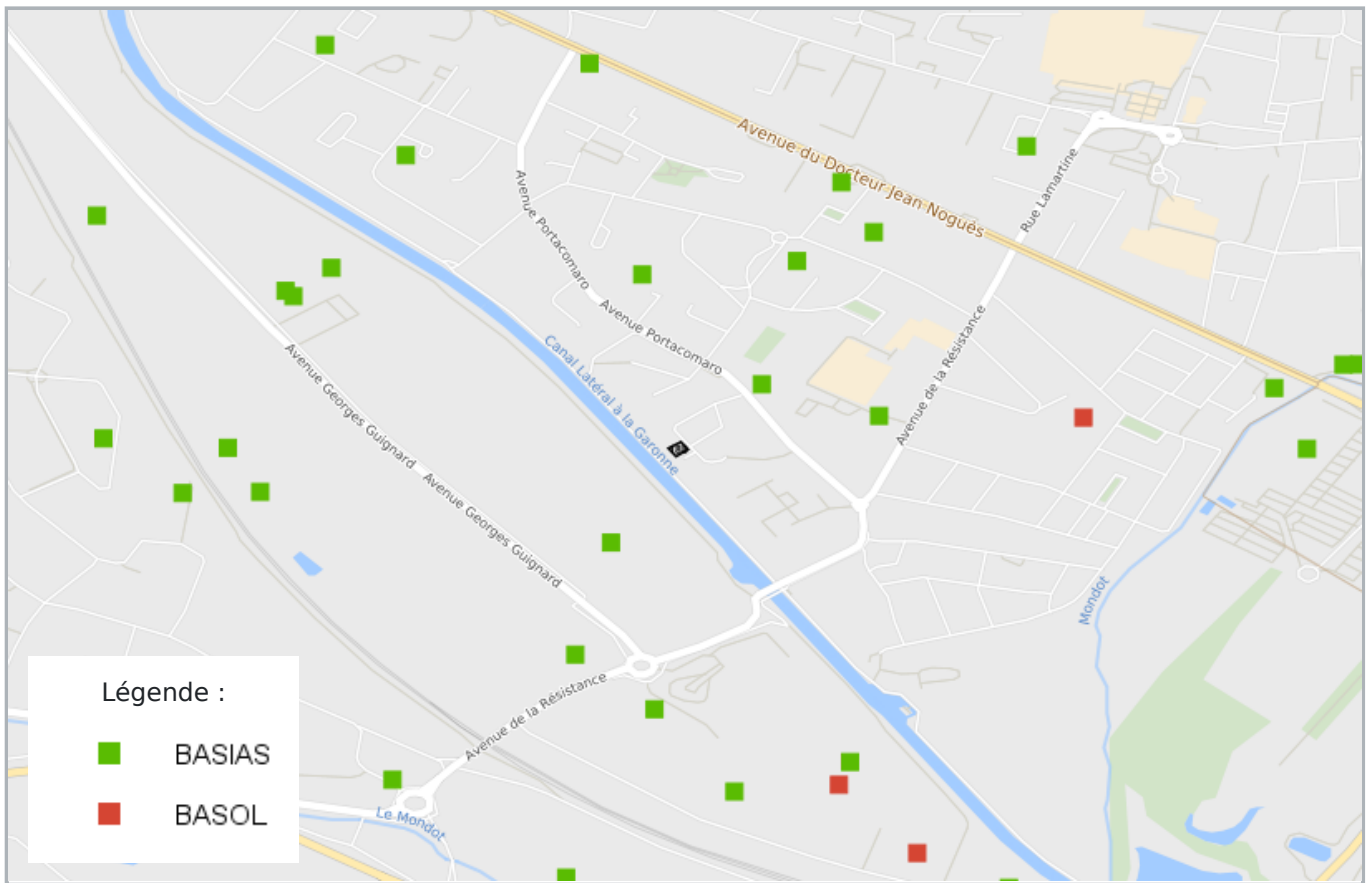
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



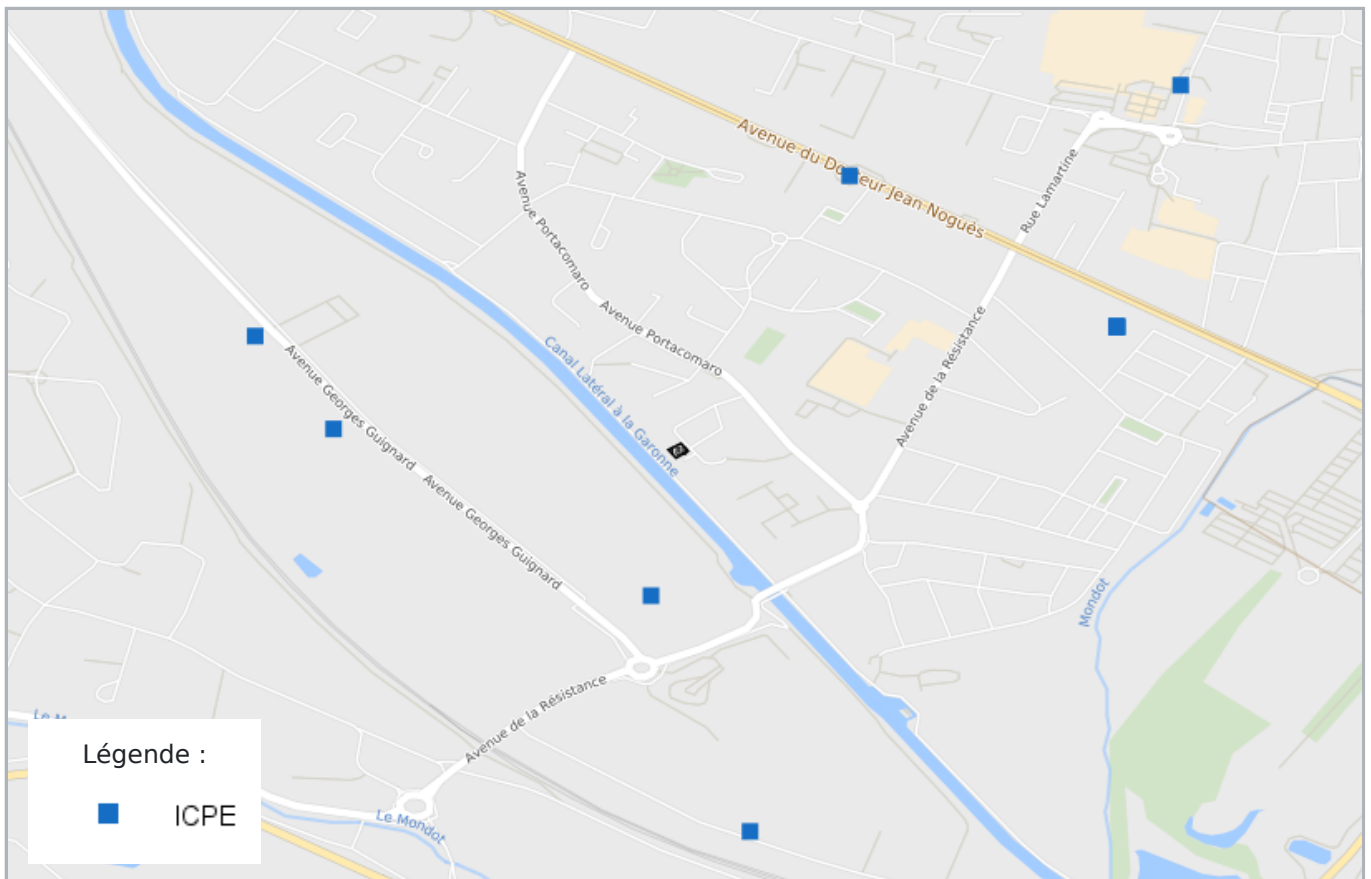
CARTOGRAPHIE DES SIS



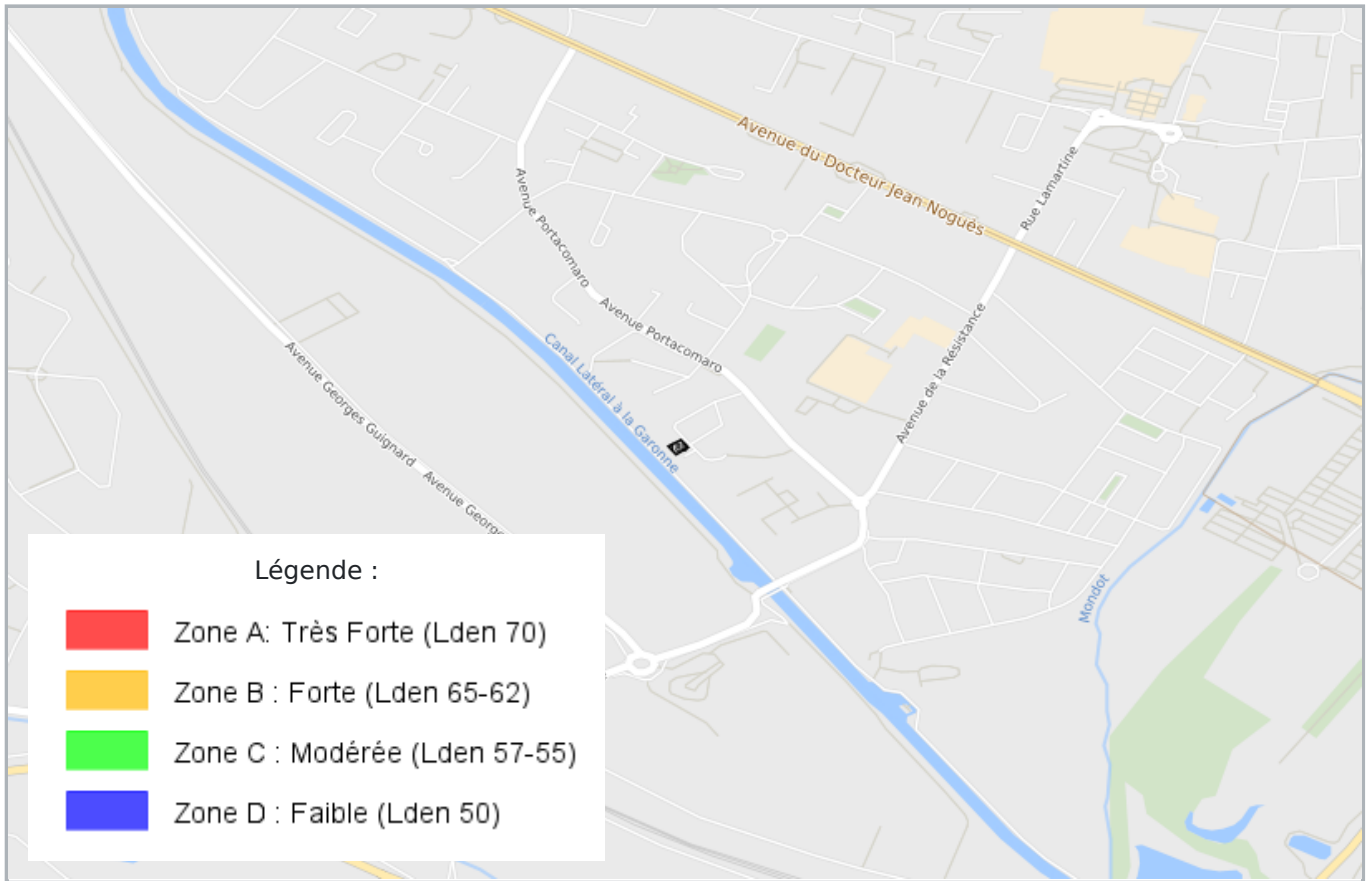
CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

None lieu dit Pourret BOE		147 mètres
SSP3780138	Purфина, Société des Pétroles du Languedoc	
Indéterminé	<i>Dépôt de Carburants</i>	
None lieu dit Barlefond Bas BOE		176 mètres
SSP3780953	L'Emancipation Paysanne (société coopérative agricole)	
Indéterminé	<i>Station service</i>	
		253 mètres
SSP3782125	SOARDI Vittorino	
Indéterminé	<i>Atelier de fabrique de dalles et carreaux</i>	
None Chemin Pourret du BOE		305 mètres
SSP3780647	Soulie Pierre	
Indéterminé	<i>Garage automobiles</i>	
		357 mètres
SSP3782128	Compagnie Française de Raffinage	
Indéterminé	<i>Relais de Bon-encontre, Station Service</i>	
None Zone industrielle BOE BOE		378 mètres
SSP3781689	CLERC Pierre	
Indéterminé	<i>Entreprise de transport</i>	
		451 mètres
SSP3782129	DUZAN R.	
En arrêt	<i>Atelier de réparation véhicules, Carrosserie, peinture</i>	
None lieu dit Aygadous Les BOE		454 mètres
SSP3780941	District de l'Agglomération Agenaise	
Indéterminé	<i>Usine d'incinération d'ordures ménagères</i>	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3780951 Agenaise de Machines Agricoles (société) None lieu dit Capelette BOE	SSP3781450 Coulanges Bernard None lieu dit Barleté BOE
SSP3781643 GAMBIER Michel None Zone artisanale Rigoulet, lot n°6 BOE	SSP3780755 LABRUYERE Roger None lieu dit Combe BOE
SSP3780942 Fontaine Jules None lieu dit Maries BOE	SSP3781492 Entreprise BLANCHARD None lieu dit Cambefort BOE
SSP3781644 LOYER Yves None Zone d'activité Rigoulet, lot n°27 BOE	

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

SSP000377701 INDOFURANE-AMENDOR Brimont	<p><i>Ancienne unité de fabrication de furfural (liquide inflammable) exploitée en premier lieu par la société AGRIFURANE sur la commune de Boé (47). A la suite de la mise en liquidation judiciaire de ladite société en janvier 1993, une partie des activités a été reprise par la société INDOFURANE Europe, et l'autre partie a été reprise par la société AMANDOR SA. La SNC AMENDOR a été mise en liquidation le 11 juin 2004, puis radiée du registre du commerce et des sociétés le 5 juin 2012. La Communauté d'Agglomération d'Agen a acquis les terrains par la suite. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 51 809 m² (source : www.cadastre.gouv.fr) et se situe dans un environnement industriel. Le site est pour la majeure partie en friche. Une aire d'accueil pour les gens du voyage a été aménagée sur la partie est du site. La présence de polluants dans les sols a été identifiée : éléments traces métalliques (ETM), hydrocarbures. Observations: L'évaluation simplifiée des risques (ESR) du site, remise en avril 2002, a montré la présence de polluants dans les sols tels que le chrome (780 mg/kg pour le sondage P1), le cuivre (880 mg/kg pour le sondage P1), et des hydrocarbures. Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur 'http://basol.developpement-durable.gouv.fr/'.</i></p>
---	--

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
 INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Z.I. de Coupat - Avenue Georges Guignard 47550 Boé 248 mètres	
SAS ALIAREC ENVIRONNEMENT Non Seveso	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005207396
Z.I. de Coupat - Avenue G. Guignard 47550 Boé 433 mètres	
GIFI DIFFUSION S.A.S. Non Seveso	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005206025



Préfecture : Lot-et-Garonne
Commune : BOE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

26 Rue des Pommettes
47550 BOE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	27/05/2005	31/05/2005	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/04/2011	30/06/2011	18/10/2012	21/10/2012	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/06/2016	15/06/2016	22/11/2016	27/12/2016	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2017	31/12/2017	18/09/2018	20/10/2018	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/09/2021	10/09/2021	24/09/2021	26/09/2021	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1997	31/05/1997	17/12/1997	30/12/1997	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	13/05/1999	14/05/1999	29/11/1999	04/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	31/12/2020	30/12/2021	10/07/2022	25/07/2022	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	18/06/2023	20/06/2023	23/07/2023	27/07/2023	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	30/06/2022	30/12/2022	21/07/2023	13/09/2023	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr